



---

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat des Maisons de Cognac du 11 septembre 2020**

---

**Présents** : Hervé BACHE-GABRIELSEN ; Charles BOINAUD ; Charles BRAASTAD ; Richard BRAASTAD ; Xavier BRIOIS ; Stéphane BURNEZ ; Vincent CHAPPE ; Jean Pierre COINTREAU ; Philippe COSTE ; Philippe DEVELAY ; Michel DOBBE ; Jérôme DURAND ; Alexandre GABRIEL ; David GAREYTE ; Jean Edouard GODET ; Thomas GONON ; Erwan GUEZENNEC ; Christophe J. FILLIOUX ; Philippe JOUHAUD ; Éric LE GALL ; François LE GRELLE ; Dominique MARTIN ; Romain MARTIAL ; Florent MORILLON ; Laurent MOULIS ; Julien NAU ; Olivier PETIT ; Patrice PINET ; Richard PRULHO ; Méлина PY ; Patrick RAGUENAUD ; Lilian TESSENDIER ;

**Excusés** : Francis ABECASSIS (pouvoir donné à Philippe JOUHAUD) ; Magalie CHABASSE (pouvoir donné à Florent MORILLON hors vote élection) ; Philippe PERBOST (pouvoir donné à Jérôme DURAND) ; Philippe PEYRAT (pouvoir donné à Philippe COSTE) ; Marina ROY (pouvoir donné à François LE GRELLE) ; Philippe SEYS (pouvoir donné à Philippe COSTE) ; Nicolas SINOQUET (pouvoir donné à Hervé BACHE-GABRIELSEN)

---

**Approbation du compte-rendu de l'AG du 30 juin 2020**

**Décision** : Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin 2020 est approuvé

### **I – Election des membres élus du Conseil d'Administration**

---

Patrice PINET remercie l'ensemble des membres de leur présence pour cette Assemblée Générale élective du SMC.

Il rappelle que le SMC a été créé il y a 12 ans et qu'il en est président depuis 6 ans. Le SMC représente la grande diversité des maisons, mais répond également à un fort désir d'unité qu'il est essentiel de préserver.

Deux audits ont été réalisés. Le premier a conduit au recrutement de Tatiana Métais en qualité de déléguée générale du SMC pour contribuer au renforcement de l'unité du syndicat. Le second concerne plus spécifiquement la situation des PME a abouti à la constitution de groupes de travail dont les



thématiques sont transversales et concernent l'ensemble des membres du syndicat. Il faut à présent faire vivre ces groupes de travail et poursuivre les échanges entre les Maisons.

Une vive émotion a été récemment suscitée par un autre syndicat, le SENS, syndicat dont l'existence est tout à fait légitime, mais auquel il était important de rappeler que toutes les questions concernant le Cognac devaient être traitées au sein du SMC. Ainsi l'élection des membres du conseil d'administration du SMC ne peut donner lieu à un pré-vote au sein du SENS. Les candidatures et le vote au sein du SMC doivent rester libres.

P. Pinet se félicite du travail mené avec Philippe Coste et rappelle l'importance de la bonne collaboration entre le Président du SMC et le chef de famille.

Ce travail a permis d'avancer dans la structuration de la famille avec la signature d'une convention avec les syndicats des bouilleurs de profession et des marchands en gros.

Concernant le nombre de commissions au BNIC et leur nombre de représentants, le sujet n'a pas été tranché et le nouveau Directeur du BNIC devra faire des propositions.

Par ailleurs, les élections pour l'ODG vont être ouvertes bientôt. Pour le bon fonctionnement de la filière et éviter la multiplication des réunions il est proposé d'avoir les mêmes personnes au sein des instances de décisions du SMC, du BNIC et de l'ODG.

Enfin, la prochaine mandature devra répondre à des enjeux essentiels. En particulier, le business plan devra être mis à jour en avril 2021. Cela nécessitera de définir les prévisions de vente et les modalités d'approvisionnement pour y répondre. Or, la filière a connu jusqu'à présent une période faste. Aujourd'hui le COVID remet en question les équilibres et aura des conséquences importantes sur le business. Il sera d'autant plus essentiel de rester soudé dans cette période qui s'annonce difficile.

Un engagement important en faveur de l'unité du syndicat permettra d'avoir des positions claires et responsables face à une viticulture forte et structurée.

### **Résultat des élections**

Assesseurs : Patrick RAGUENAUD / Christophe J. FILLIOUX

32 présents ou représentés (6 pouvoirs)

Nombre de voix	MAISON	REPRESENTANT TITULAIRE	SUPPLEANTS DESIGNES PAR LE CANDIDAT
24	MAISON BOINAUD	Charles BOINAUD	
30	COGNAC FERRAND	Alexandre GABRIEL	



19	THOMAS HINE & CO	François LE GRELLE	Jean Pierre COINTREAU (P. FRAPIN & CO)
30	CHATEAU DE COGNAC ET TRADALL	Olivier THELLIEZ	Philippe JOUHAUD (CHATEAU DE COGNAC)
21	COGNAC LARSEN	Jérôme DURAND	Philippe PERBOST (H. MOUNIER)
31	LOUIS ROYER SA	Laurent MOULIS	Gabriel PICARD (LOUIS ROYER)
29	BACHE GABRIELSEN	Hervé BACHE-GABRIELSEN	
17	DISTILLERIES DE MATHA	Philippe COSTE	
22	COGNAC PRULHO (CFS)	Richard PRULHO	Michel DOBBE (Cognac DOBBE)
27	DELAMAIN & Co	Charles BRAASTAD	
30	DIE TESSENDIER ET FILS SA	Lilian TESSENDIER	Julien NAU (COGNAC)
30	SAS CAMUS LA GRANDE MARQUE	Philippe DEVELAY	

IMPORTANT : Depuis l'Assemblée Générale, la vérification de l'éligibilité des candidats a conduit à invalider l'élection de la Maison Prulho, dès lors qu'elle ne remplit pas la condition fixée à l'article 9 des statuts. Le candidat suivant sur la liste en nombre de voix obtenues, à savoir la Maison Hine, est donc retenu

**Sont ainsi administrateurs du SMC :**

MAISON	REPRESENTANT TITULAIRE
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	
COURVOISIER S.A.S.	Patrice PINET
JAS HENNESSY & CO	Laurent BOILLOT
REMY MARTIN & C°	Éric LE GALL
MARTELL & CO	Mélina PY
MARNIER LAPOSTOLLE BISQUIT (GROUPE CAMPARI)	Patrick LEGER (Patrick RAGUENAUD jusqu'à la fin de mandature au BNIC)
<b>MEMBRES ELUS</b>	
MAISON BOINAUD	Charles BOINAUD
COGNAC FERRAND	Alexandre GABRIEL
THOMAS HINE & CO	François LE GRELLE
CHATEAU DE COGNAC ET TRADALL	Olivier THELLIEZ
COGNAC LARSEN	Jérôme DURAND
LOUIS ROYER SA	Laurent MOULIS
BACHE GABRIELSEN	Hervé BACHE-GABRIELSEN
DELAMAIN & Co	Charles BRAASTAD
DIE TESSENDIER ET FILS SA	Lilian TESSENDIER
SAS CAMUS LA GRANDE MARQUE	Philippe DEVELAY



## II – Points divers

---

### ◆ Convention des syndicats de la famille du négoce

P. PINET présente la convention de partenariat signé par le SMC avec les syndicats des bouilleurs de profession et marchands en gros. Cette convention a vocation à organiser les relations au sein de la famille du négoce de Cognac. Elle prévoit l'organisation de réunions communes régulières, organise l'échange d'information et la coordination des positions de la famille.

Pour se faire, T. Métais est mise à disposition 1 jour et demi par mois, en contrepartie du versement au SMC d'une somme de 3 300 € par syndicat.

P. PINET souligne l'importance des relations de confiance entre les syndicats de la famille. C'est sur cette base que les Bouilleurs de Profession et les Marchands en Gros ont accepté de laisser aux membres du SMC l'ensemble des places au Comité Permanent.

### ◆ Convivialité au sein du SMC dans le contexte actuel

Compte-tenu de la situation sanitaire, il est difficile de réunir l'ensemble des membres du SMC pour des moments de convivialité. Il propose d'organiser des diners en petits groupes. Chaque Grande Maisons pourrait recevoir à dîner 6 à 7 PME tirées au sort.

É. LE GALL indique qu'il a demandé aux équipes de Rémy Martin de réfléchir à format de dîner conférence à 40 personnes dans le respect des règles de sécurité sanitaires.

**Décision : Ces 2 propositions sont validées.**

### ◆ Fermeture du Four Verallia

Suite à l'annonce de la fermeture d'un four à Cognac par Verallia, plusieurs Maisons de Cognac et plus largement la filière a été sollicitée par les salariés de Verallia pour prendre position. Une manifestation devant le BNIC est prévue le 17 septembre.

Le four en question produit essentiellement des bouteilles pour le marché du vin, mais cette fermeture pourrait avoir des conséquences sur d'autres entreprises de l'écosystème Cognac, comme Bernadet et plus largement sur l'avenir de la production locale de matières sèches.

T. GONON, qui a été sollicité et a répondu à un courrier de la CGT, considère qu'il est important que la filière prenne position.

P. PINET indique qu'il est délicat de se positionner sans avoir rencontré la direction de Verallia afin d'échanger sur leurs perspectives de gestion du site et de développement potentiel.



F. MORILLON indique tout d'abord qu'Hennessy a été attaqué par la presse et que ce qui est mentionné dans l'Humanité est faux puisqu'Hennessy se fournit majoritairement localement.

Sur la forme, concernant la manifestation, il recommande que le message soit porté par l'interprofession et non par le SMC. Sur le fonds, il rappelle que Verallia est une entreprise qui comme toute entreprise peut être amenée à prendre des décisions douloureuses et qu'il n'appartient pas aux Maisons de Cognac d'interférer dans cette prise de décision. Il convient de rappeler les perspectives de la filière. Elles sont bonnes et cela bénéficiera à Verallia.

P. RAGUENAUD indique qu'il a échangé avec R. DELPECH directeur du BNIC, et qu'ils pensent recevoir les manifestants, les écouter et leur présenter les perspectives de la filière. Cela peut se faire effectivement lors d'un rendez-vous spécifique à un autre moment.

M. Py confirme qu'il appartient au SMC de contacter la Direction de Verallia pour échanger sur leurs perspectives.

Patrice PINET indique qu'il serait également pertinent de rencontrer la Direction de Bernadet.

**Décision : Une proposition de rencontre sera envoyée aux directions de Verallia et Bernadet.**

### **Calendrier SMC**

- Mardi 6 octobre à 14h** • *Conseil d'Administration et Famille – Passation*
- Lundi 2 novembre à 16h** • *Conseil d'Administration – GT PME et Famille*
- Lundi 30 novembre à 16h** • *Conseil d'Administration et Famille*